

LA FORCE DE L'ÂGE



Association québécoise de défense
des droits des personnes retraitées
et préretraitées

VOLUME 20 - NUMÉRO 3
DÉCEMBRE 2012



DOSSIER:

Citoyens en résidences,
acteurs de
leur milieu
de vie





**Association québécoise de défense
des droits des personnes retraitées
et préretraitées**

LA FORCE DE L'ÂGE

Publié par l'Association québécoise de
défense des droits des personnes
retraitées et pré-retraitées (AQDR),
1620 avenue de La Salle, bureau 10,
Montréal H1V 2J8

Téléphone: 514 935-1551
1 877 935-1551 (sans frais)

Télécopieur: 514 937-7371

Internet: www.aqdr.org

Courriel: bureaunational@aqdr.org

Rédacteur en chef: Serge Séguin
redaction@aqdr.org.

Production: Lucie L. Levert.

Graphisme: G une Idée enr.
www.guneidee.com

Comité de lecture: Claire Duguay, Anne
Falcimaigne, Jacques Fournier, Karole
Lamer, Louis Plamondon, Serge Séguin.

Abonnés: les 37 588 membres de l'AQDR.

Paraît quatre fois l'an: juin, octobre,
décembre et mars. **Dates de tombée:**

Les prochaines dates de tombées pour
l'édition 2013-2014 paraîtront dans
l'édition de mars 2013.

Nous ne pouvons nous engager à publier
tous les textes reçus. Le comité de lecture
fait le choix final. Certains articles
proposés pour **La Force de l'âge**
pourraient se retrouver dans **La Force des
s@ges**, notre bulletin électronique
mensuel.

La reproduction partielle ou totale est
permise à la condition d'en mentionner la
source. S.V.P. nous en aviser. Les textes
n'engagent que leurs signataires et
reflètent la richesse de nos débats. La
forme masculine est utilisée pour alléger
le texte.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du
Québec. ISSN-0833-871X

SOMMAIRE DÉCEMBRE 2012

MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

- 03** Le droit de vieillir dans la dignité:
opportunités et menaces

DOSSIER

- 05** Où en sont rendus les comités de milieu de vie?
Gagnant-Gagnant
- 07** Du consensus à la revendication
- 08** Un moyen pour les résidents âgés de retrouver
leur dignité et d'être reconnus comme acteurs
de leur vie.
- 09** Un plus pour faciliter les rapports de
communication entre la direction et
les résidents.

BILLET

- 04** L'assurance autonomie selon le Dr Réjean Hébert
- 11** Droits de scolarité: la position de compromis
était connue au départ.
- 12** Quand l'auto-négligence pose problème pour
la sécurité à domicile...
- 14** L'action communautaire: le plan d'action adopté
en 2004, ne correspond plus à la réalité.
- 15** La face cachée d'un système

Envoyez-nous vos textes avant le 16 janvier 2013

La date de tombée pour notre prochain numéro est
le 16 janvier 2013. Bienvenue à vos textes: les bons
coups de vos sections, des textes de réflexion sur les
dossiers prioritaires de l'AQDR, etc. Maximum de
450 mots avec photo. Envoyez vos textes à
redaction@aqdr.org

Photo de la page couverture

Quatre des sept membres du Comité milieu de vie
de la résidence Les jardins Laviolette de Trois-
Rivières. De gauche à droite: Louise Mayrand,
Cécile Rocheleau, Rollande Gélinas et Jeanne
Saint-Amant

LE DROIT DE VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ: OPPORTUNITÉS ET MENACES



Lors de notre dernière Assemblée des présidents d'octobre, nous avons identifié les opportunités et les menaces qui influenceront le droit de vieillir dans la dignité. Je vous les décris dans l'ordre priorisé par nos présidents et présidentes.

Vous constaterez que bien des défis nous attendent et que le droit de vieillir dans la dignité est un enjeu social de tous les instants.

Les opportunités

1. L'AQDR pourra compter sur une plus grande relève puisqu'un plus grand nombre de personnes prendront leur retraite dans les années à venir. Cependant, il n'est pas facile de recruter et de mobiliser ces nouvelles générations sans une approche susceptible de les intéresser donc davantage adaptée à leurs réalités.
2. L'AQDR peut compter sur un appui constant du programme du ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour financer des postes désignés pour animer la recherche d'une plus grande cohérence du mouvement de défense des droits.
3. La crise actuelle du système de santé est propice à la défense de nos droits en santé et des actions concertées devront être mises de l'avant afin de protéger les acquis. Autrement dit, ce dossier à lui seul rend de plus en plus évident la nécessité de l'existence de notre Association.
4. La préoccupation gouvernementale de lutte à la pauvreté favorise une plus grande préoccupation des conditions de vie des aînés.
5. L'AQDR peut compter sur certains partenaires pour mettre en place les

coalitions nécessaires pour faire avancer certains dossiers jugés prioritaires. Cependant c'est une culture à créer chez les aînés.

6. L'AQDR peut s'appuyer sur sa crédibilité au niveau national comme moteur de ralliement.

Les menaces

1. D'autres priorités de la société (l'environnement, la dette, l'éducation, par exemple) pourraient reléguer les préoccupations des aînés au deuxième rang.
2. Les incohérences des gouvernements face aux enjeux qui se posent aux aînés. Par exemple, prôner le maintien à domicile sans y mettre les ressources.
3. La crise financière de l'État, telle qu'elle nous est présentée (on en rend les aînés responsables en partie) et la tendance à la tarification qui en découle menacent les acquis des retraités.
4. La vieillesse peut être perçue comme une menace sociale en raison des coûts qu'elle est réputée engendrer.
5. La multiplication des associations de personnes âgées crée de la divergence dans le discours et dans les actions.

La vérité de ce portrait des grands enjeux liés à notre droit à vieillir dans la dignité appelle à des réponses collectives. L'AQDR porte depuis plusieurs années cette mission citoyenne de défense des droits des aînés et constate que le sort réservé aux aînés est loin de répondre à ce droit fondamental de vieillir dans la dignité. Des solidarités nouvelles doivent se créer si nous voulons changer dans nos collectivités les conditions du vieillir. La coalition d'organismes d'aînés voués à la défense des droits est en marche.



L'ASSURANCE AUTONOMIE SELON RÉJEAN HÉBERT

Hélène Le Brun - CSQ et Jacques Fournier - AQDR St-Michel



Docteur Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, et ministre responsable des Aînés

Voici un projet que caresse le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux. Extraits de son article paru dans la *Revue canadienne du vieillissement* (mars 2012).

Cette assurance autonomie devrait répondre aux six principes suivants:

- **universalité**: couvrant tous les citoyens sans tenir compte de leurs ressources financières;
- **solidarité**: financée publiquement à partir d'un mode de taxation spécifique (impôt sur le revenu ou taxe de vente) ou de cotisations;
- **capitalisation** (du moins en partie): pour prévoir l'augmentation des coûts liée au vieillissement de la population dans une perspective d'équité intergénérationnelle;
- **individualisation**: allocation déterminée suite à une évaluation des besoins de la personne;
- **régionalisation**: gérée au niveau local ou régional pour tenir compte du contexte;
- **neutralité**: sans égard au lieu de résidence.

L'ASA (allocation de soutien à l'autonomie) serait versée en nature pour les personnes hébergées en institutions et servirait au financement de ces établissements. Elle serait aussi versée en nature dans des ressources intermédiaires ou des résidences privées par contrat de service avec les établissements du réseau (achat de places). Lorsque la personne reçoit des services à domicile par les établissements publics, le financement lié à ces services proviendrait également de l'ASA. On pourrait donc, par ce moyen, opérationnaliser le principe voulant que « l'argent suit le client » et assurer aux établissements un financement ajusté aux clientèles qu'ils desservent.

Pour les autres situations, l'ASA prendrait la forme d'une allocation en espèces pour acheter des services d'un organisme communautaire (ex.: popote roulante), d'une entreprise d'économie sociale (ex.: aide aux tâches domestiques) et d'organisations privées (ex.: services de soins et d'aide).

L'ASA pourrait être aussi utilisée pour financer les

soins dispensés dans des organisations privées desservant plusieurs personnes en perte d'autonomie (ex.: résidences privées).

Des ententes formelles devraient être conclues avec les organismes prestataires pour fixer les tarifs et conditions de prestations. Des normes, en particulier concernant le nombre et la formation des membres du personnel devraient être intégrées à ces ententes pour assurer une prestation de qualité. Un processus d'évaluation périodique permettrait de s'assurer du respect de ces normes lors du renouvellement des ententes.

Cette caisse devrait financer les besoins actuels des bénéficiaires et capitaliser une partie de son avoir pour prévoir l'augmentation des coûts due au vieillissement de la population dans une perspective d'équité intergénérationnelle.

Comment financer cette caisse? Une partie du financement est déjà incluse dans le budget actuel de la santé et des services sociaux, soit les 2,8 milliards de dollars consacrés actuellement aux soins de longue durée. On peut toutefois ajouter à cette contribution les quelques 606 millions consacrés chaque année aux multiples programmes de crédits d'impôts: pour maintien à domicile, pour aidants naturels, pour répit à un aidant naturel, pour services médicaux touchant l'invalidité. Ces crédits d'impôts ne sont pas attribués selon les besoins des personnes et leur valeur est souvent conditionnée par le revenu, ce qui les rend inéquitables. En plus, ils sont souvent utilisés au bénéfice des résidences privées d'hébergement qui aident leurs résidents à compléter les formulaires de demandes souvent complexes.

Note: un groupe de travail du ministère se penchera sur ce dossier dans les prochains mois.

OÙ EN SONT RENDUS LES COMITÉS DE MILIEU DE VIE?

Un dossier de **Claire Duguay** - AQDR Rosemont

Un grand nombre de sections de l'AQDR ont joué un rôle clé dans l'implantation de comités de milieu de vie dans les résidences privées. Ce dossier présente la réflexion de bénévoles qui se sont beaucoup impliqués dans l'implantation de ces comités: Jean-Claude Pelletier, de l'AQDR Lévis-Lauzon et une entrevue réalisée avec Diane Boisselle, présidente de l'AQDR de Trois-Rivières. Les deux autres entrevues recueillent le point de vue des acteurs clé de ces comités: Cécile Rocheleau, membre actif

du comité milieu de sa résidence et Yves Thériault, directeur général d'une résidence favorable à l'existence d'un comité milieu de vie.

Ce dossier constitue un bilan fragmentaire de l'existence de ces comités. Il permet cependant de voir différents points de vue, les questions que pose ce début d'implantation et de mesurer les acquis réels lorsque les résidents parlent et agissent ensemble.

GAGNANT-GAGNANT

Jean-Claude Pelletier - AQDR Lévis-Rive-Sud



Notre section de l'AQDR fait depuis 2003 la promotion des **comités de milieu de vie** en résidences privées avec services. À Lévis, certains comités de milieu de vie ont cessé leurs activités, victimes d'un manque

de relève ou suite, par exemple, au décès du responsable d'un comité. L'expérience et le cheminement de ce dernier comité a été source de réflexion pour nous tous. Ébranlé par des manœuvres d'intimidation et par une menace de poursuites (bâillon ou abusive) envers son responsable, ce comité s'est dissout. Cet événement nous a amenés à réviser nos attentes et les responsabilités des membres des comités de milieu de vie et ce

pour garantir le mieux-être de ces valeureux bénévoles.

Ces expériences nous ont amené à conclure que l'implantation d'un comité de milieu de vie doit venir, autant que faire se peut, d'une volonté commune des propriétaires et des locataires, et viser une approche GAGNANT-GAGNANT. Une subvention du programme SIRA nous a permis d'élaborer un cadre de référence très complet pour baliser l'implantation des comités et bien définir les responsabilités de chaque partie, propriétaires et locataires afin de créer un climat de confiance favorisant des relations positives et constructives.

Un envoi postal a été adressé à tous les propriétaires de résidences de notre territoire leur expliquant les avantages de voir un comité de milieu de vie s'implanter chez-eux.

Une seule réponse positive nous est parvenue. Il est facile d'en déduire que les propriétaires ont de la difficulté à acheter les avantages, même bien expliqués, de la présence d'un comité de milieu de vie dans leurs murs. L'image et la perception qu'ont les gestionnaires de résidences de l'AQDR y est peut-être pour quelque chose. L'effet boomerang dont on a déjà parlé dans ce bulletin et la généralisation si facile à faire de cas isolés mais graves d'abus ou de négligence, placent les propriétaires sur la défensive. De plus, bien des locataires hésitent à s'impliquer ayant une crainte, justifiée ou non, de se retrouver mêlés à des conflits interpersonnels ou à des problèmes qu'ils n'ont pas le goût de gérer. Dans certains cas il serait probablement judicieux d'envisager la participation de représentants des locataires: parents ou amis, ayant l'intérêt commun des résidents à cœur si la moyenne d'âge des locataires est élevée.

Nos expériences nous imposent la nécessité d'avoir une équipe de bénévoles bien formés et capables d'accompagner, au besoin, les membres des comités de milieu de vie. Le vécu des comités, la gestion de situations complexes et délicates rendent la relève difficile. Un support efficace et qualifié est essentiel pour éviter la disparition de comités et guider sereinement les membres lorsque nécessaire, afin d'éviter les situations conflictuelles entre locataires et avec les gestionnaires.

Ces quelques derniers points nous ont amenés à demander une aide financière auprès du *Programme nouveaux horizons pour les aînés*, afin d'élaborer et réaliser une campagne de recrutement et de formation de bénévoles spécifiquement dédiés à l'accompagnement des locataires en processus de mise en place de leur comité de milieu de vie et assurer un suivi aux opérations. Un besoin de médiation est à prévoir dans bien des situations et ces bénévoles seront en mesure de répondre à cette demande toujours avec le soutien de la section.

Impossible de parler de ce dossier des comités de milieu de vie sans le placer dans le contexte de la loi 16 et de ses règlements. En effet, il est prévu à cette loi que, par règlement, le gouvernement pourrait imposer la formation d'un comité de milieu de vie. L'application de cet aspect du règlement a été repoussé à plus tard. À l'assemblée générale annuelle 2011, plusieurs ont exprimé leur déception face à cette situation. Si on y pense bien, est-ce vraiment une si mauvaise chose? Il vaut mieux prendre le temps de décider si l'obligation de mettre sur pied un comité de milieu de vie devrait couvrir l'ensemble des résidences privées ou ferait l'objet de cas par cas, selon les situations problématiques rapportées au gouvernement.

Rendre obligatoire la création d'un comité dans toutes les résidences par une loi, implique l'imposition de balises et un cadre de référence élaborés et gérés par le gouvernement. Et, comme nous l'avons déjà dit, cette avenue ouvre la porte à l'ingérence sollicitée ou induite des gestionnaires dans le processus de composition du comité. Où sera alors l'indépendance essentielle à l'efficacité d'un bon comité de milieu de vie? Quelle sera notre place, nous de l'AQDR, dans ce contexte? C'est un pensez-y bien!

Ne serait-il pas plus avantageux de revendiquer l'obligation légale de création de comités de milieu de vie uniquement pour les résidences délinquantes, et pour les autres résidences, poursuivre notre travail de promotion et favoriser le jeu du libre choix?

Et l'intérêt manifesté par le Regroupement provincial des comités d'usagers (RPCU), dans son dernier plan d'action, soit de s'impliquer dans la composition de comités de résidents dans les résidences privées avec services, devrait susciter un dialogue nécessaire pour viser une complémentarité dans l'action et éviter une bataille de juridiction stérile et contre productive.



DU CONSENSUS À LA REVENDICATION

Claire Duguay - AQDR Rosemont



L'AQDR de Trois-Rivières s'intéresse depuis plusieurs années à l'implantation des comités de milieux de vie: 7 résidences privées ont déjà leurs comités et 3 ont un comité provisoire. Diane Boisselle, présidente de l'AQDR de

Trois-Rivières insiste sur l'importance de ces comités, car ils permettent aux résidents de se rencontrer, de prendre la parole et de chercher les moyens pour améliorer leurs conditions de vie. Cette expérience de la démocratie au quotidien leur permet d'agir sur ce qu'ils souhaitent vivre dans cette étape de leur vieillissement dans leur résidence, mais aussi dans leur collectivité locale.

Leur implantation nécessite toutefois une collaboration des propriétaires des résidences privées. Si cette collaboration est souhaitée par quelques propriétaires, les résistances sont, selon elle, assez grandes. Si plusieurs d'entre eux font appel aux responsables des comités de milieux de vie de l'AQDR pour des conférences ou pour la présentation de documentaires, ils sont plus réticents lorsque ces comités de milieux de vie revendiquent une amélioration des conditions de vie des résidents ou des explications sur l'augmentation de certains coûts qui s'ajoutent de plus en plus: frais de prise de sang par l'infirmière d'une résidence, aide autrefois gratuite pour les demandes de crédit d'impôt maintenant chargée aux résidents ou font des pressions pour trouver des solutions plus rapides à certains problèmes: dégâts d'eau dans une résidence.

L'approche consensuelle est possible, selon elle, si le propriétaire place au centre de ses préoccupations le bien-être des résidents âgés. Mais elle a aussi ses limites, car l'intérêt des propriétaires d'assurer la rentabilité de leurs investissements n'est pas toujours compatible

avec les demandes des aînés. Les plus gros problèmes, selon les résidents rencontrés, concernent la qualité de la nourriture. Un grand nombre des résidences privées de Trois-Rivières n'appliquent pas le guide alimentaire canadien et affichent rarement le menu du jour. Les demandes du comité de milieu de vie ont abouti dans une résidence à la mise sur pied d'un comptoir à salades.

Les difficultés d'implantation des comités de milieux de vie tiennent aussi aux résidents eux-mêmes. Il existe une grande mobilité des bénévoles ce qui rend difficile une certaine continuité. Quelques pivots des comités de milieu de vie sont décédés, sont trop malades ou encore ont été transférés dans des CHSLD car moins autonomes. D'autres ont peur de s'impliquer par crainte de représailles, ils ont souvent l'impression que cette implication est trop exigeante compte tenu de leur âge et de leur plus grande fragilité. L'implantation de comités de milieu dans les résidences privées est confrontée de plus à une nouvelle réalité: la mixité des résidences, cette mixité se traduit par des besoins et des demandes différentes, par exemple, certains de ces résidents ont des problèmes de santé mentale et il se crée parfois des situations conflictuelles entre les aînés et les plus jeunes.

Il ne pourrait y avoir, selon Diane Boisselle, de comités de vie sans l'apport de bénévoles qui œuvrent à leur implantation. La formation donnée aux bénévoles leur permet de soutenir les membres des comités milieu de vie et de les diriger vers les ressources appropriées. Mais ces bénévoles se font aussi de plus en plus rares. Certains pivots de l'implantation ont dû quitter pour maladie et peu de jeunes aînés récemment à la retraite frappent aux portes du bénévolat. Sur 1 200 questionnaires distribués, seulement 166 ont répondu à une enquête cherchant à connaître les intérêts des membres, leur disponibilité et leur intention face à une participation active bénévole à l'AQDR de Trois-

Rivières. Sur ces 166 répondants, 12 personnes ont posé leur candidature.

Ces comités de milieux de vie nécessitent une harmonisation des ressources régionales. Pour faciliter cette mise en commun des pratiques pouvant appuyer les résidents dans les comités de milieu de vie et les aînés plus largement, Diane Boisselle a mis sur pied un comité multidisciplinaire de Milieu de vie où les personnes ressources de la communauté peuvent apporter des solutions aux différentes réalités qui se posent. Elle donne l'exemple d'un conseiller à la présidence qui, de par sa capacité de médiation, invite les personnes à trouver des solutions à leurs différends. 21 organismes siègent à ce comité et ils se réunissent 4 fois par année.

L'implantation des comités de milieu de vie n'est pas, selon elle, chose facile. Mais elle y croit et sa conviction se traduit par des résultats concrets, car les comités de milieu de vie ont permis aux résidents d'améliorer leur qualité de vie. Elle

souligne en terminant qu'à l'AQDR, il n'y a pas une vision commune de ce que doivent être les comités de milieu de vie. Si certains cherchent à tout prix un accord consensuel avec les propriétaires des résidences, elle y croit moins. Sa pratique lui démontre qu'un trop grand nombre de propriétaires ne souhaitent guère ces comités qui vont nécessairement déboucher sur des demandes qui les obligeront à investir une part plus grande de leurs profits dans l'amélioration des services offerts aux résidents. L'autonomie des comités de milieu de vie leur fait aussi peur, car certains craignent de perdre le contrôle de leur résidence.



Diane Boisselle, présidente de l'AQDR de Trois-Rivières

UN MOYEN POUR LES RÉSIDENTS ÂÎNÉS DE RETROUVER LEUR DIGNITÉ ET D'ÊTRE RECONNUS COMME ACTEURS DE LEUR VIE

Claire Duguay - AQDR Rosemont

L'implication de Cécile Rocheleau dans le comité milieu de vie de sa résidence, Les jardins Laviolette, vient de sa tradition militante. Elle a été présidente régionale de l'AFEAS et elle fait encore partie de la Table de concertation des femmes de Trois-Rivières. Le regroupement des résidents dans des comités milieu de vie est pour elle essentiel, car le sentiment « *que beaucoup d'entre nous avons lorsqu'on arrive en résidence c'est de perdre notre identité, notre droit de parole donc notre dignité* ». Le comité milieu de vie contribue aussi à faciliter l'adaptation des nouveaux résidents en les accueillant et en les intégrant à la communauté des résidents.

La création des comités de milieu de vie vainc le sentiment d'impuissance de ne rien obtenir parce qu'on est seul et fait la preuve qu'ensemble, on

peut gagner des améliorations qui répondent à nos besoins. Elles donnent plusieurs exemples des gains obtenus pour les résidents par le comité milieu de vie: des espaces qui permettent aux résidents de se rencontrer et de développer des activités communes, les noms des résidents affichés sur leurs portes. Toutes les promesses faites par la direction ne sont pas toujours réalisées: elle donne l'exemple de l'installation du nouveau système téléphonique où la direction avait promis que rien ne serait changé. Or les résidents ont découvert que dans le nouveau système leurs noms et leurs numéros de téléphones n'existaient plus dans aucun bottin téléphonique ni dans le réseau 411. Les résidents se sont sentis hors d'un réseau de communication qui facilite souvent leur lien avec l'extérieur et leurs proches. Leurs noms disparus des bottins

téléphoniques leur ont donné le sentiment qu'encore une fois, ils étaient absents de la vie.

L'idée même du regroupement n'est pas pour tous les résidents un fait acquis. Un grand nombre ont peur des représailles et d'autres se sentent trop fatigués pour s'impliquer. L'âge joue beaucoup, selon Madame Rocheleau sur le degré et la capacité d'implication. L'idée du regroupement fait toutefois son chemin, le comité de milieu de vie a des représentants dans tous les pavillons, il est une référence pour de nombreux résidents qui, entre autres, demandent l'accompagnement d'un membre du comité pour renégocier leur bail et des membres du comité participent à un autre regroupement, le comité des sinistrés, mis sur pied suite à plusieurs dégâts d'eau. Le comité est reconnu par certains directeurs comme un interlocuteur valable.

Les directions n'ont pas tous la même perception de l'existence des comités de milieu de vie. Certains sont ouverts: elle donne l'exemple d'une ancienne directrice qui a soutenu l'existence du comité de milieu de vie et répondu positivement à leurs demandes en meublant de façon agréable leur salle commune. Un autre y était favorable, mais il devait respecter les directives de la maison-mère peu encline à cette implantation. Le grand problème, selon elle, vient de l'importante mobilité du personnel de direction qui fait qu'à chaque fois, tout est à recommencer. Elle donne l'exemple d'un nouveau directeur qui croyait que les comités de milieu de vie étaient sous le contrôle de la direction. Cette volonté de contrôle

s'est traduite par l'impossibilité de tenir une réunion, car leur local était barré et les demandes du comité d'avoir accès en tout temps à leur local de réunion ignorées.

Madame Rocheleau croit à l'importance des comités de milieu de vie et constate dans la pratique que les résidents voient de plus en plus le caractère positif du regroupement. Ce comité sert aussi, selon elle, « à expliquer les réalités vécues par les personnes âgées, y compris au personnel parce que plus jeunes n'ont pas l'expérience de ce que c'est vieillir et ils ont parfois tendance à nous infantiliser en parlant entre notre nom plutôt que d'entendre ce que nous avons à dire sur notre propre vieillissement. » Les comités milieu de vie devraient être implantés partout, selon elle, pour faire en sorte que les résidents aînés puissent participer à définir ce qu'ils jugent essentiels pour vivre une vieillesse épanouie. Ils existent et veulent être reconnus dans leur capacité à choisir ce qu'ils veulent comme milieu de vie à cette étape de leur existence. Mais il faut, selon Madame Rocheleau, être audacieux et ne pas avoir peur de prendre la parole ensemble.



Cécile Rocheleau

UN PLUS POUR FACILITER LES RAPPORTS DE COMMUNICATION ENTRE LA DIRECTION ET LES RÉSIDENTS

Claire Duguay - AQDR Rosemont

Yves Thériault, directeur général de la résidence privée, les Marronniers, est favorable à l'existence d'un comité de milieu de vie dans sa résidence.

L'ouverture au comité de milieu de vie correspond, selon lui, à la philosophie de sa résidence. Nous nous considérons comme une

résidence au service de sa clientèle et nous avons toujours été ouverte à la parole et aux opinions des résidents. Ma porte a toujours été ouverte pour les entendre. Le comité de milieu de vie est une autre façon de favoriser la parole des résidents. Il permet à ceux et celles qui n'osent pas venir parler directement à la direction de dire ce qu'ils ont à dire, il est plus facile pour eux de

prendre la parole lorsqu'ils sont entre eux, la présence de la direction pouvant contribuer à freiner cette parole. L'existence du comité de milieu de vie permet aussi de « ramasser » les demandes des résidents et crée une plus grande efficacité pour les comprendre et y répondre. Le comité milieu de vie peut contribuer à améliorer la communication entre la direction et les résidents, mais cela repose toutefois sur la qualité de la relation qui s'instaure. Cette qualité de relation existe dans sa résidence.

Un autre facteur qui favorise cette communication, c'est la grosseur de sa résidence qui comporte 128 unités: « *C'est pas trop gros, donc la connaissance de chacun des résidents et la communication demeurent possibles et assez gros pour permettre une offre plus grande de services pour mieux répondre à leurs besoins* ».

De plus, les réunions du comité où la direction peut être invitée permettent d'expliquer aux résidents le refus de certaines demandes. Il donne l'exemple de la demande d'un deuxième ascenseur qui s'est avérée, après étude, impossible compte tenu des coûts de modification de la structure de la maison et de la perte d'unités de logement. Mais d'autres demandes, même si elles impliquent des coûts, sont acceptées: par exemple, la modification d'une porte d'entrée pour permettre aux résidents de revenir du chemin piétonnier qui les relie à des commerces situées en face de la résidence.

Les demandes ou critiques les plus fréquentes des résidences concernent le menu, même s'ils se disent en général satisfaits de cette cuisine maison préparée depuis longtemps par le même chef. Un des avantages du comité milieu de vie, c'est de contribuer à atténuer les plaintes. Certains se plaignent qu'il y a trop souvent des frites, d'autres qu'une fois par semaine ce n'est pas suffisant. Le comité de milieu de vie permet un arbitrage entre des demandes souvent contradictoires.

Le fait de se sentir à l'aise avec le comité milieu de vie vient à Yves Thériault de sa formation en tourisme. L'accompagnement de groupe fait partie de sa formation et de son expérience. Le comité milieu de vie existe depuis plusieurs années dans sa résidence, avec toutefois une période d'interruption due au départ des membres fondateurs, malades ou moins autonomes.

Il reconnaît toutefois que certains propriétaires peuvent avoir peur de l'implantation d'un comité



Yves Thériault, directeur général de la résidence privée, les Marronniers

de milieu de vie dans leur résidence. Certains d'entre eux craignent de recevoir une multitude de demandes qui contribueront à augmenter leurs coûts d'exploitation, d'autres ont peur du temps à y consacrer ou de la perte de contrôle de leur entreprise. Les positions de l'AQDR n'ont pas aidé certains propriétaires à s'ouvrir à l'idée des comités de milieu de vie, ils se sentaient des adversaires plutôt que des complices du bien-être des aînés. Lui ne sent pas ce malaise, parce qu'il vit de bons rapports avec l'AQDR de Trois-Rivières.

NOUS SOMMES RICHES...



...de nos valeurs

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

Notre richesse est collective, partagée et accessible.

Nous sommes une coopérative funéraire !



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Pour connaître la coopérative funéraire
la plus près de chez vous:
819 566-6303, poste 21
www.fcfq.qc.ca

DROITS DE SCOLARITÉ: LA POSITION DE COMPROMIS ÉTAIT CONNUE AU DÉPART

Jacques Fournier
AQDR St-Michel



La crise des droits de scolarité est maintenant derrière nous, même si la question globale de l'accessibilité aux études n'est pas réglée, loin de là. Quels constats peut-on faire avec un peu de recul?

Premièrement, le sentiment persiste que, dans cette affaire, l'opinion publique a été manipulée par le gouvernement Charest. Les sondages laissaient croire que la population se rangeait massivement derrière le gouvernement: les journaux titraient « 68 % de la population appuie le gouvernement pour l'augmentation des droits de scolarité ». Ce sondage toutefois n'offrait aux répondants qu'une seule alternative: pour ou contre la hausse. Le portrait était cependant fort différent lorsqu'on offrait aux répondants plusieurs choix. Par exemple, si le sondage proposait quatre choix (sondage CROP/Radio-Canada du 25 mai 2012), les réponses étaient diversifiées: 11 % des répondants pour la gratuité (pas de droits de scolarité, position de la CLASSE); 13 % pour le gel au niveau actuel (position de la FECQ et de la FEUQ); 45 % pour l'indexation à compter de maintenant (position du PQ); 27 % pour une forte hausse (position du gouvernement Charest).

Cette position de compromis, soit l'indexation simple, existait donc au départ et rejoignait la majorité des répondants. Pourtant, même s'il connaissait le résultat de ce sondage, le

gouvernement libéral a maintenu sa position radicale et dogmatique. On peut donc penser que le gouvernement Charest, corrompu et avec un taux d'insatisfaction très élevé, a sciemment encouragé le braquage des étudiants, espérant que les violences augmenteraient sa cote. Il a failli réussir: 31 % des électeurs ont voté pour lui le 4 septembre. Le PQ, dont la position modérée sur l'indexation simple des droits de scolarité entraînait pourtant l'adhésion de 45 % des répondants aux sondages, n'a recueilli que 32 % des suffrages. Les personnes âgées, qui réagissent très mal à tout ce qui apparaît comme de la violence incontrôlée, ont été particulièrement vulnérables à cette manipulation. Bien sûr, les droits de scolarité n'étaient pas le seul enjeu électoral.

Deuxième constat: on a bien vu que, sous la crise des droits de scolarité, c'est tout l'ordre social (ou le désordre social) qui a été remis en question par de nombreuses personnes, en particulier les jeunes. Ce fût l'occasion de dénoncer haut et fort les inégalités sociales croissantes, l'enrichissement des banques, la corruption et la collusion d'une partie du monde politique, l'exploitation éhontée des richesses naturelles sans que la population en bénéficie réellement, la destruction de l'environnement, la concentration malsaine des médias, un système électoral peu représentatif de la variété des courants de pensée, et j'en passe. Le *printemps érable* passera à l'histoire. Il faut maintenant voir comment poursuivre ces luttes sociales en combinant les actions de la société civile (la démocratie participative) et les mécanismes

de la démocratie représentative (les élections – à quand un mode de scrutin proportionnel?).

Même si le PQ est minoritaire, on pourrait dire que, d'une certaine manière, les Québécois ont gagné leurs élections sur la question des droits de scolarité. Les progressistes ont toujours eu de la difficulté à admettre qu'ils peuvent être victorieux... « *Rien ne nous plaît que les combats, mais non pas la victoire* », disait Blaise Pascal. L'élection du PQ est une victoire pour les étudiants, mais aussi pour les 45 % de la population qui étaient d'accord avec une « *indexation simple des droits de scolarité* » comme sortie de crise honorable. Ce n'est pas une solution parfaite, mais c'est un compromis acceptable pour conclure, du moins à court terme, la crise que nous avons vécue.



De nombreux aînés ont appuyé les étudiants dans leur lutte contre la hausse exagérée des droits de scolarité (Photo: Jacques Fournier)

QUAND L'AUTO-NÉGLIGENCE POSE PROBLÈME POUR LA SÉCURITÉ À DOMICILE...

Denise Pilon - Comité habitat



À l'aube d'une nouvelle politique de maintien à domicile visant la mise en place de services et de soins adéquats, la volonté gouvernementale sera à l'avenir, de maintenir les personnes âgées chez elles, le plus longtemps possible. Nous applau-

dissons cette volonté de maintenir la personne âgée citoyenne à part entière, intégrée dans son milieu. Mais en même temps, n'est-il point préoccupant d'envisager qu'un nombre de plus en plus important d'aînés dépendront des intervenants en place, des membres de leurs familles (proches aidants) et des bénévoles en

services à domicile? La question ici est de savoir si le personnel des CSSS sera suffisamment supporté compte tenu des ressources matérielles et financières non disponibles et outillé pour affronter le défi dans une approche sociocommunautaire?

Dans le cadre même du ***Vieillir chez soi***, comment alors développer des stratégies pour contrer efficacement la maltraitance et comment remédier à la problématique d'auto-négligence? Autrement dit, pourrions-nous vraiment procurer une sécurité maximale aux aînés vulnérables, vivant seuls à leur domicile, alors qu'il est connu que leur perte d'autonomie liée au vieillissement sera de plus en plus présente?

Derrière cette réalité de vieillir à domicile, se cache donc toute une gamme de dangers

potentiels de différents types de maltraitance d'une part et, d'autre part, le danger d'auto-négligence ou la négligence de soi, phénomène peu connu qui selon plusieurs sources est la forme de maltraitance la plus répandue... Notons qu'au Québec, il n'y a pas de lois pour protéger l'aîné, ce qui veut dire qu'une **personne apte** est libre de ses choix.

N'existe-t-il pas une sérieuse lacune, une zone grise au niveau juridique, pour permettre à une personne aînée refusant des soins et services, au détriment de sa santé, d'être tout à fait dans son droit? Par ce vide, le professionnel soignant est donc placé devant le dilemme de la **contrainte** ou du **laisser-faire**. Et par extension, comme on ne peut contraindre une personne à prendre soin d'elle-même, la situation représente une **menace directe à sa propre sécurité**. Dans les circonstances, le professionnel n'a d'autre choix que de développer des approches privilégiées de connivence, afin d'informer la personne du danger qui la menace tout en lui laissant le temps de réaliser la situation.

Problèmes liés à la sécurité à domicile

Une littérature abondante nous décrit les risques envisageables à domicile. De plus, de nombreux guides sont accessibles et nous fournissent des informations documentées. Donc, à ce chapitre nous ne mentionnerons qu'une liste potentielle de risques encourus: **chutes, risques électriques, risques liés à la manipulation d'outils, risques d'incendie, risques biologiques infectieux, risques chimiques, etc.**

En utilisant des moyens de prévention, il est possible de diminuer la portée de ces risques, mais voilà, pour ce faire, il faut développer des outils d'évaluation et exiger une réglementation avec des mesures efficaces et adaptées. Appliquable à chaque personne aînée dans le cadre de soins et services personnalisés, c'est un travail traité à la pièce et l'on se demande si le travailleur social à domicile dispose de conditions de travail facilitant la mise en place d'un tel système.

Considérant que la tendance actuelle est d'encadrer et d'appliquer la **méthode Pro Action** au personnel des CSSS, un surplus de tâches auprès d'un travailleur social à domicile n'est peut-être pas applicable, mais souhaitable tout au plus...

Qu'en est-il de l'auto-négligence ?

L'auto-négligence est très fréquente chez les

aînés vivant seuls à domicile. Elle se manifeste surtout lorsque la personne est isolée et aux prises avec des troubles cognitifs, de démence ou de maladie mentale. S'ensuit souvent une négligence face à des besoins élémentaires comme l'hygiène personnelle, l'alimentation, l'habillement, la médication, etc. Généralement, elles ont un entourage inexistant, habitent un domicile insalubre, mal chauffé et éclairé, se nourrissent d'aliments inadéquats parfois périmés... Ces carences provoqueront, entre autres, une dénutrition responsable de perte musculaire et de chutes menant à l'hospitalisation.

Parfois, la situation sera aggravée par une négligence extrême, fréquente chez l'aînée que l'on appelle en médecine **syndrome de Diogène**. À ce niveau, d'importants dangers d'insécurité seront accentués: désocialisation totale, risques de mettre le feu, risques d'une surmortalité à court terme. Dans une perspective de protéger les personnes aux prises avec ces problèmes de santé mentale, ne pourrait-on prévoir le maintien en hébergement adapté à l'instar du domicile?

Perspectives d'avenir

Afin de maximaliser les chances de réussite en matière de **sécurité à domicile**, il faudra donc s'assurer d'un travail de coordination entre tous les acteurs impliqués auprès des aînés proches aidants, travailleurs sociaux, médecins, psychologues, etc. Pour la génération suivante, des changements s'imposeront, les attentes décriront des exigences de qualité et il faudra inventer des modes de prise en charge.

Dans le contexte de prolonger la vie chez soi, les membres des familles devront être plus présents et auront à se perfectionner... Le défi est-il réalisable? Aussi, les domiciles évolueront en conséquence, seront mieux adaptés, et de nouvelles infrastructures des villes mises en place... Bref, des changements majeurs dans la mentalité et dans l'organisation s'imposeront. Mais qu'en sera-t-il de la prise en charge réelle des personnes en auto-négligence?

Conséquemment, si nous arrivons à prendre un virage complet, à tous les niveaux, alors nous pourrions constater et affirmer que les personnes âgées à domicile auront les **soins et services** désirés et vivront en **toute sécurité**.



L'ACTION COMMUNAUTAIRE LE PLAN D'ACTION ADOPTÉ EN 2004, NE CORRESPOND PLUS À LA RÉALITÉ

Marthe Asselin Vaillancourt, C.M., C.Q. - AQDR Jonquière



C'était le titre d'un article du *Devoir* du 20 octobre 2012. Lorsque j'étais vice-présidente de l'AQDR, j'avais formé un comité de réflexion sur les modifications qui nous étaient proposées concernant notre avenir. Je vais tenter de vous résumer cet article en

pensant qu'on remettra ce comité sur pied.

« *L'action communautaire autonome, présente dans de nombreux domaines et secteurs, fait face à plusieurs enjeux. Mais une lutte primordiale demeure à son ordre du jour: celle pour une véritable reconnaissance* ».

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a pour coordonnateur Normand Gilbert qui déplore que certains ministères, dont celui de la Santé et des Services Sociaux, ne respectent pas les huit critères qui définissent l'action communautaire. Les fonctionnaires vont à la pièce, il n'y a pas de vision d'ensemble, pas de plan d'action entre le gouvernement et l'action communautaire.

Pour le RQ-ACA, le problème de reconnaissance engendre un sous-financement chronique. Pourtant, depuis 1990, le désengagement de l'État dans certains services, délègue un lourd fardeau aux organismes communautaires.

2 900 organismes œuvrent dans la vie associative, il manquerait 294 millions pour fournir les services adéquats. « *Le gouvernement veut financer, mais, en même temps, il n'aime pas trop financer la défense de droits parce que, souvent, on revient lui demander des comptes.* », indique Julie-Maude Beauchesne, agente d'information au RQ-ACA.

L'organisme s'inquiète aussi du financement octroyé par le biais des fondations privées: on

favorise ainsi des projets de services, ce qui exclut généralement la vie associative d'un organisme qui demande de l'énergie et des sous pour fonctionner.

Henri Lamoureux, spécialiste reconnu de l'action communautaire, croit que la politique gouvernementale de 2001 est parsemée d'écueils: il y a la reconnaissance du milieu communautaire comme un gisement de ressources, mais aussi comme une école de démocratie. Sur ce plan le modèle québécois est l'un des plus intéressants au monde, sauf pour l'assiette fiscale.

En matière de reconnaissance, le milieu communautaire accuse un manque de visibilité criant. Les gens ne sont pas au courant de l'ampleur du travail qui est fait dans chaque région du Québec, souligne Julie-Maude Beauchesne.

Elle indique aussi qu'il y a un sérieux enjeu du côté de la relève. Les bénévoles de longue date vieillissent, mais il y a de l'espoir chez les jeunes. Dans une perspective historique, « *on ne se rend pas compte à quel point la participation citoyenne à l'intérieur du milieu communautaire a joué un rôle déterminant dans le développement du Québec* », insiste M. Lamoureux.

Comme bien d'autres citoyens, citoyennes; j'ai reçu dernièrement la médaille du Jubilé de la Reine. Je ne prisais pas tellement les exagérations de M. Harper, mais je l'ai acceptée parce que mon député NPD m'a fait l'honneur de me choisir parmi les électeurs de son comté. Merci à M. Claude Patry.

Je me suis permis de critiquer Mme Rona Ambrose pour ses prises de position au gouvernement fédéral. Elle ne me donne pas l'impression d'être très impliquée dans les questions qui concernent les femmes et pourtant, elle est ministre de la Condition féminine.

LA FACE CACHÉE D'UN SYSTÈME...

Jeannine Bouchard et Andrée Lafrance
AQDR Jonquière



On en beurre large au Québec en parlant du système de santé, mais on ne vise pas toujours les bonnes cibles. Se rabattre sur le vieillissement de la population, les coûts de la prévention, le manque de médecins et d'infirmières, ce sont des excuses faciles pour refuser de reconnaître que, d'expérience en expérience, le système s'enlise sous de fausses prétentions et ainsi devient de moins en moins efficace et, ceci, malgré les milliards consacrés annuellement en plus des généreuses augmentations consenties aux médecins.

Or, augmenter les salaires des médecins ne rendrait nullement ce système plus performant, selon Pierre Thomas Léger, professeur d'économie de la santé à HEC Montréal, « *Le but premier d'un système de santé public est de maximiser le bien-être de la population, pas d'enrichir les médecins. Actuellement, dit-il, on n'en a pas du tout pour notre argent.* » Il conseille donc de revoir le mode de rémunération des médecins, un des postes les plus importants de dépenses du système de santé. De plus, déplorant l'absence de concurrence, il souhaite que le système ouvre la porte aux médecins étrangers. (*Actualité de juillet 2012*).

Dans le même souffle, selon un article paru dans *La Presse* du 16 décembre 2011, sous la plume de Ariane Lacoursière, Québec serait l'une des provinces canadiennes où le nombre de médecins par habitant est le plus élevé après Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Or, il semblerait que de plus en plus de médecins ne traiteraient que 400 à 500 patients, gonflant

ainsi artificiellement ladite pénurie de médecins de famille.

Bien plus, quelle place ferait-on aux infirmières dans ce beau monde? Au colloque de mai dernier tenu à Chicoutimi, la présidente provinciale de l'Ordre des infirmières a prétendu que le système n'utilisait qu'à 47 % l'expertise et les connaissances de ses protégées. (*Le Progrès-Dimanche*, 6 mai 2012). Comme on semble frileux lorsqu'il s'agit d'exploiter les compétences des principaux acteurs du système, y compris les pharmaciens et les intervenants des CSSS! Faudrait-il donc que la situation actuelle persiste? Et pourquoi?

Certains qualifient, à tort ou à raison, le milieu médical de chasse gardée. Qui en fait les frais présentement, sinon les patients orphelins ou négligés? Que penser alors d'un système de santé public incapable de remplir sa mission? D'un système qui, de surcroît, s'en remet aux salles d'urgence des hôpitaux avec un détachement tous azimuts, sans égard aux longues heures d'attente que devront subir ses clients?

Pour parodier un dicton bien connu, si en se comparant, on se console, bien naïf serait le Québécois qui oserait comparer les services de santé de première ligne au Québec à ceux de la France actuellement. (Voir: *Le système de santé français*, présenté à *Une heure sur terre*, animée par Jean-François Lépine, 4 octobre 2012)



Des rabais exclusifs?

C'est réglé.

Recevez jusqu'à 12 % de rabais
additionnel sur vos assurances
automobile, habitation et
véhicules récréatifs



AQDR

OBTENEZ UNE SOUMISSION

1 866 550-2737
lacapitale.com/aqdr



La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages